Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Études familiales, au cycle intermédiaire

Annexe A – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Février 2026

This document is available in English under the title *Intermediate Division Family Studies*.

Table des matières

Préface 2

Introduction 3

Agrément : programme de qualification additionnelle 3

Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA 5

Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA 6

Études familiales, au cycle intermédiaire 7

Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie 7

Exigences liées aux cours menant à une QA 7

Contexte d'apprentissage de l'Ontario 8

Perfectionnement professionnel 9

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit 12

Fondement antioppression 13

Pédagogie axée sur l'apprenant 15

Pédagogie et évaluation 16

Ressources 19

Préface

Prioriser les intérêts et le bien-être de chaque apprenante et apprenant est au cœur de l'enseignement en Ontario.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française;
- écoles publiques de langue anglaise;
- écoles catholiques de langue française;
- écoles catholiques de langue anglaise;
- écoles des Premières Nations;
- écoles provinciales et d'application;
- écoles privées;
- écoles indépendantes;
- milieux urbains;
- milieux ruraux;
- régions éloignées.

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des fournisseurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours et des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours, et le terme «apprenant» fait référence aux élèves qui fréquentent les écoles.

Introduction

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ledit règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et aux qualifications d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le ou la registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre a réussi un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.

3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.

6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
   Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA

La section suivante des lignes directrices est organisée selon la structure et le contenu décrits ci-dessous (figure 1) :

1. **Éléments de base** – six éléments globaux et distincts, mais interconnectés, qui sous-tendent les lignes directrices de cours menant à une QA.

2. **Principes fondamentaux** – conditions d'agrément intégrées au contenu des cours menant à une QA qui servent à informer les fournisseurs et instructeurs du cadre conceptuel à partir duquel ils conçoivent leurs cours.

3. **Concepts essentiels** – expérience professionnelle et besoins d'apprentissage des candidats par rapport aux éléments requis du cours menant à une QA.

4. **Éléments requis** – connaissances, compétences, pratiques et valeurs spécifiques à une matière et/ou à un cycle que les fournisseurs de cours menant à une QA doivent intégrer à l'ensemble du contenu de leur cours.

5. **Énoncés portant sur les éléments requis** – description des connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles liées à chaque élément requis.

Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA

Les lignes directrices des cours menant à une QA reposent sur **six éléments de base** distincts, mais interconnectés.

Les lignes directrices de cours menant à une QA en français comportent 16 éléments requis, tandis que celles des cours menant à une QA en anglais en comportent 15 :

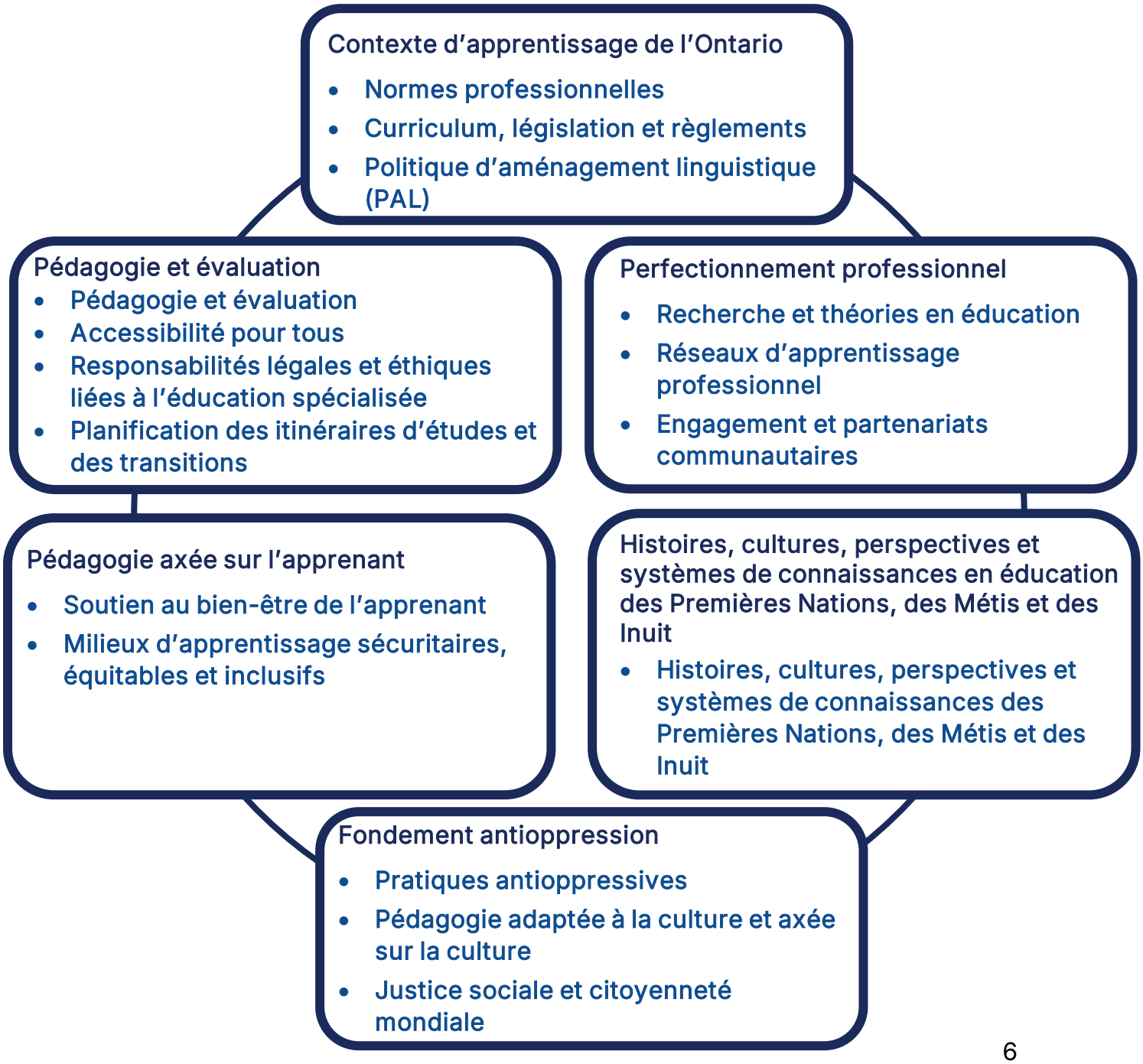

Études familiales, au cycle intermédiaire

Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe A permet aux pédagogues d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'élaboration et la mise en œuvre de concepts propres aux études familiales au cycle intermédiaire.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le présent cours menant à une QA reflète les **théories et processus d'enseignement** aux adultes qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et l'enquête. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

Dans le contexte du cycle intermédiaire, le présent cours menant à une QA permettra d'améliorer la pratique pédagogique liée aux études familiales pour appuyer l'apprenant adolescent.

L'objectif du cours est de favoriser chez les pédagogues le développement de connaissances, de compétences et de pratiques liées à l'enseignement des études familiales. Il leur permettra de mieux comprendre les perspectives théoriques et la recherche pratique liées aux études familiales afin qu'ils puissent concevoir des cours inclusifs qui tiennent compte de diverses voix. Les pédagogues apprendront à intégrer des approches et des ressources pédagogiques adaptées à la culture qui encouragent les apprenants à développer des compétences pratiques, y compris des capacités de réflexion critique et créative, qui améliorent le bienêtre de l'individu, de la famille et de la communauté et qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.

Contexte d’apprentissage de l’Ontario

Principes fondamentaux :

L’éducation en Ontario est complexe et dynamique, et les communautés d’apprentissage reflètent la diversité de la province. Alors que la profession enseignante évolue pour répondre aux besoins changeants des apprenants, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques.

Les normes professionnelles, le curriculum de l’Ontario et les lois et règlements connexes, dont le *Code des droits de la personne* de l’Ontario, la *Loi sur l’éducation* et la Politique d’aménagement linguistique de l’Ontario (pour l’éducation en langue française), servent de fondement d’une éducation équitable, inclusive et accessible.

Par le perfectionnement professionnel, les pédagogues approfondissent leur compréhension de ces principes et, par conséquent, font progresser leur pratique professionnelle pour appuyer l’apprentissage et favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d’appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d’un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Normes professionnelles

- importance des normes d’exercice et de déontologie ainsi que des recommandations professionnelles comme fondements théoriques dans le présent cours menant à une QA
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

Curriculum de l’Ontario et législation et règlements connexes

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d’enseignement et d’évaluation liés au présent cours menant à une QA
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources actuels de l’Ontario qui se rapportent aux études familiales

- législation et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et protègent la vie privée pour tous (p. ex., la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne,* le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*)
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur
- intégration de compétences en matière de recherche et d'enquête dans le programme d'études familiales.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et politiques connexes au présent cours menant à une QA
- processus et pratiques liés à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant à travers des ressources et des liens communautaires dans le contexte des études familiales
- milieu d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation
- pratiques pédagogiques qui préservent et valorisent la culture et le patrimoine franco-ontariens (p. ex., services offerts en français, drapeau franco-ontarien et Journée des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes).

Perfectionnement professionnel

Principes fondamentaux :

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante et est essentiel au développement continu et à l'amélioration du rendement des apprenants de l'Ontario.

Tout au long de leur carrière, les pédagogues continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel reposant sur la recherche et les théories en éducation, y compris les séances offertes par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires, des lectures professionnelles et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA servent d'outil clé pour améliorer la pratique professionnelle en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative. Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les pédagogues doivent participer activement à des réseaux d'apprentissage professionnel et à des activités d'engagement et de partenariat communautaires qui favorisent le partage des connaissances, la collaboration et l'innovation, et ce, en vue de répondre aux divers besoins des apprenants et de créer des milieux d'apprentissage inclusifs.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Recherche et théories en éducation

- recherche et contributions courantes représentant les diverses voix et cultures associées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent aux études familiales
- recherche et théories sur les tendances émergentes qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société ainsi que son influence sur l'apprentissage et le bien-être (p. ex., compréhension de l'impact des médias sociaux sur les apprenants, pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et ressources en santé mentale)
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques qui appuient l'apprentissage
- application des théories sur le développement et le façonnement de l'identité qui appuient le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant.

Réseaux d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique, le bienêtre des pédagogues et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour faire évoluer la pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- collaboration avec des partenaires internes et externes, y compris des équipes interdisciplinaires, les responsables du conseil scolaire, les mentors et les associations professionnelles d'intérêt pédagogique officielles et non officielles, pour bénéficier de leur soutien et améliorer les pratiques professionnelles en études familiales (p. ex., partage de ressources sur les réseaux sociaux)

- collaboration avec des organismes communautaires et des associations professionnelles d'intérêt pédagogique afin d'accéder à des ressources visant à orienter la pédagogie (p. ex., Ontario Family Studies Home Economics Educators' Association [OFSHEEA], La Fondation canadienne pour l'Économie familiale, Ontario Home Economics Association [OHEA], Diététistes du Canada).

Engagement et partenariats communautaires

- stratégies adaptées à la culture visant à nouer des liens avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, les agences, et la communauté scolaire, dont les suivantes :
    - processus et pratiques qui favorisent la communication et la collaboration pour appuyer l'apprentissage
    - partenariats qui valorisent les prises de décisions par consensus, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
    - autonomisation pour apprendre à connaître le système d'éducation et pour soutenir l'apprentissage et le bien-être
- stratégies visant à établir des partenariats communautaires qui favorisent des expériences d'apprentissage réciproques
- stratégies pour créer des occasions d'apprentissage authentiques avec les partenaires communautaires qui s'alignent sur le programme d'études familiales (p. ex., hôpitaux, restaurants, cuisines communautaires, garderies)
- processus qui donnent accès à des soutiens communautaires aux apprenants et à leurs familles et qui défendent leurs besoins éducatifs et personnels (p. ex., services d'établissement)
- partenariats interscolaires pour renforcer la capacité transdisciplinaire à soutenir les apprenants et les pédagogues dans le contexte de sujets sensibles liés aux études familiales.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Principes fondamentaux :

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en apprenant des histoires, des cultures, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et en les mettant en valeur dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la prise de conscience et le respect de leurs responsabilités prévues par les traités les guideront sur la voie de la réconciliation.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des cultures, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissance du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Fondement antioppression

Principes fondamentaux :

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Il s'agit d'une approche qui garantit que l'équité et les droits de la personne sont au cœur de tous les cours et programmes menant à une QA.

Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle partagée d'identifier et de remettre en question les barrières individuelles et systémiques, y compris l'impact des préjugés et des présomptions sur le pouvoir et le privilège. La formation continue des pédagogues doit tenir compte des contextes historiques qui ont contribué à différentes formes d'oppression, et les aborder.

Grâce à la pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture, les pédagogues offrent des occasions d'apprentissage qui respectent la diversité, favorisent le bien-être des apprenants, et promeuvent la justice sociale et la citoyenneté mondiale.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Pratiques antioppressives

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des programmes et pratiques
- examen des préjugés, de la discrimination et des barrières individuels et systémiques, ainsi que des manifestations du pouvoir et des privilèges, y compris les normes relatives au genre et à la culture en éducation et les structures sociales (p. ex., pratiques parentales, choix alimentaires et vestimentaires)
- étude de la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés, y compris des stratégies pour faire tomber les préjugés dans le contexte des études familiales.

Pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture qui reflète une compréhension des identités et intersectionnalités de l'apprenant, y compris l'impact du lieu géographique sur le développement de l'identité culturelle
- stratégies visant à explorer la différence entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- procédures, pratiques et ressources culturellement inclusives visant à fournir des occasions qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant (p. ex., conférenciers, possibilités de collaboration avec la communauté).

Justice sociale et citoyenneté mondiale

- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité, et favorisent la justice sociale et écologique (p. ex., activités basées sur l'enquête, cocréation des normes de la salle de classe, initiatives à l'échelle de l'école et service communautaire)
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté (p. ex., liens interdisciplinaires et transversaux, équipes écolos et possibilités d'apprentissage par l'expérience)
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens mondiaux actifs dans le soutien de la durabilité environnementale et économique (p. ex., Objectifs de développement durable et politiques en matière de commerce équitable des Nations Unies)
- compétences de pensée critique pour explorer la justice sociale, politique et économique (p. ex., littératie financière, programmes de prestations financières pour les familles et congés parentaux)
- processus et pratiques qui favorisent la capacité des apprenants à s'engager dans la défense des droits, d'agir en alliés et de faire preuve d'activisme (p. ex., souveraineté, droits des enfants).

Pédagogie axée sur l’apprenant

Principes fondamentaux :

La pédagogie axée sur l’apprenant priorise l’engagement, le bien-être et la réussite des apprenants. Les pédagogues favorisent l’apprentissage et le bien-être des apprenants en encourageant la voix, les choix et la collaboration des apprenants avec leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, ainsi que les partenaires communautaires.

Les pédagogues créent des milieux d’apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs qui valorisent la diversité des identités, des expériences et des besoins d’apprentissage des apprenants afin de leur donner les moyens d’atteindre leurs objectifs d’apprentissage.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d’appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d’un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Soutien au bien-être de l’apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser une estime de soi, un esprit et un sentiment d’appartenance positifs chez les apprenants en misant sur leur développement cognitif, social, affectif et physique
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences vécues, des capacités linguistiques, de la santé mentale et du bien-être de l’apprenant
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l’apprenant afin de l’engager et de lui donner les moyens pour atteindre ses objectifs d’apprentissage
- sélection et conception intentionnelles d’expériences d’apprentissage en études familiales qui permettent aux apprenants d’avoir de nombreux points d’entrée dans le continuum de l’apprentissage
- stratégies et ressources permettant de reconnaitre, d’intégrer et de soutenir le bienêtre socioaffectif des apprenants, notamment en abordant des sujets sensibles et complexes tels que la culture du régime et la violence fondée sur le sexe.

Milieux d’apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs

- politiques et processus pour créer et maintenir des milieux d’apprentissage inclusifs qui :
    - respectent la diversité
    - encouragent la pensée critique
    - favorisent la responsabilisation et les perspectives de l’apprenant
- stratégies visant à créer des milieux d’apprentissage inclusifs (p. ex., conception et aménagement physiques et virtuels de la salle de classe, emploi d’un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- pratiques pour favoriser des milieux d’apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les aînées et aînés, et les gardiennes et gardiens du savoir
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l’apprenant (p. ex., utilisation appropriée des technologies émergentes)
- planification de programmes qui comprend des ressources et des soutiens financiers afin de créer des expériences d’apprentissage participatif qui sont à la fois inclusives et équitables (p. ex., utilisation de simulateurs de nourrissons, adaptation des laboratoires sur l’alimentation et l’habillement)
- politiques, procédures et compétences permettant d’assurer une utilisation sécuritaire de l’équipement, des outils, des matériaux et de la technologie lors des occasions d’apprentissage pratique.

Pédagogie et évaluation

Principes fondamentaux :

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Grâce à des pratiques d’enseignement et d’apprentissage fondées sur des données probantes et axées sur l’apprenant, ils proposent des programmes et services qui offrent des occasions équitables, inclusives et accessibles pour tous. Ils utilisent des stratégies pédagogiques et des pratiques d’évaluation qui respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique.

L'accessibilité, l'inclusion et l'équité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien. S'appuyant sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* et sur la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues défendent le droit des apprenants d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et en bénéficier, et ce, en tenant compte des besoins particuliers liés aux contextes géographiques et socioéconomiques.

Étant donné que les pédagogues sont responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif figurant dans le plan d'enseignement individualisé (PEI), lequel doit être élaboré par une équipe interdisciplinaire afin de refléter les forces, les besoins et les capacités de l'apprenant, conformément au Règlement 181/98.

Chaque apprenant a un profil et des objectifs qui lui sont propres. C'est pourquoi les pédagogues proposent des occasions qui favorisent sa transition, son éducation et la planification de sa vie et de sa carrière.

Concepts essentiels :

Le cours *Études familiales, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes alignés sur le curriculum de l'Ontario qui favorisent l'acquisition de compétences transférables pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie (p. ex., pensée critique, collaboration et innovation)
- stratégies et approches pédagogiques (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, métacognition, apprentissage par l'expérience, apprentissage en plein air et apprentissage par l'enquête)

- processus et pratiques d'évaluation pour :
    - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter l'enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
    - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu'apprentissage)
    - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- intégration des technologies de l'information et de la communication pour soutenir et améliorer l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., applications et outils numériques liés à la gestion financière, au style de vie, à l'alimentation et à la mode)
- pratiques qui soutiennent l'enseignement des compétences en matière de recherche et l'utilisation responsable de diverses technologies pour promouvoir la citoyenneté et la littératie numériques (p. ex., intelligence artificielle [IA])
- processus et pratiques permettant de développer des compétences en matière de recherche et d'enquête dans le domaine des études familiales (p. ex., récits et enquête dirigée par l'apprenant)
- stratégies pour trouver, examiner et valider des sources qui préconisent des approches pédagogiques permettant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., professionnels de l'éducation, praticiens en santé mentale, travailleurs sociaux auprès des enfants et des jeunes)
- stratégies qui favorisent la compréhension de la littératie financière afin de guider le processus décisionnel en matière de responsabilité personnelle et de pratiques de vie autonome qui reflètent les possibilités d'apprentissage par l'expérience (p. ex., stages pratiques et simulations).

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- stratégies d'adaptation telles que les technologies d'assistance, le contenu accessible et la conception inclusive pour faciliter l'apprentissage et favoriser l'inclusion (p. ex., laboratoires accessibles aux fauteuils roulants, outils ergonomiques et adaptés, meubles réglables et systèmes audiovisuels)
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques (p. ex., accès à des outils et technologies numériques).

Responsabilités légales et éthiques liées à l'éducation spécialisée

- responsabilités légales et éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui favorisent l'autonomie sociale chez l'apprenant et qui l'appuient dans la réalisation des objectifs individuels énoncés dans ses plans respectifs (p. ex., considérations liées à l'intégration de cours alternatifs [sans crédit] en études familiales)
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions (p. ex., collaboration avec l'équipe d'éducation spécialisée, les conseillers en orientation, les aides-enseignants, les ergothérapeutes et d'autres soutiens communautaires).

Planification des itinéraires d'études et des transitions

Planification des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes les transitions de l'élémentaire au secondaire et du secondaire au postsecondaire, y compris le collège, les programmes d'apprentissage, l'université, le milieu de travail et la vie communautaire
- politiques, programmes et occasions d'apprentissage qui valorisent chaque itinéraire d'études de façon égale et équitable (p. ex., éducation coopérative, programmes à double reconnaissance de crédit [DRC], Majeure Haute Spécialisation [MHS]).

Planification d'apprentissage, de carrière et de vie

- conception du curriculum visant à créer un lien entre l'apprentissage en classe et la planification de carrière et de vie des apprenants (p. ex., développement de compétences interpersonnelles, établissement de relations saines, l'établir un budget et résolution de conflits)
- exploration de la manière dont les études familiales offrent une variété de points d'entrée à tous les cheminements de carrière.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Études familiales, au cycle intermédiaire* sont accessibles sur le site web de l'Ordre et le site web du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest, Toronto
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437-880-3000
Sans frais (Canada et É.-U.) :
1-833-966-5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario

oct-oeeo.ca/fbfr

oct-oeeo.ca/ytfr

oct-oeeo.ca/twfr

oct-oeeo.ca/lifr